

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	2 (1894)
Heft:	7
Artikel:	Découverte d'un cimetière helvète dans la forêt du Raspenholz (canton du Fribourg)
Autor:	Reichlen, F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-4348

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE HELVÈTE DANS LA FORÊT DU RASPENHOLZ (CANTON DE FRIBOURG)

Il est, dans le canton de Fribourg, un champ particulièrement fertile en antiquités, en souvenirs historiques et en légendes merveilleuses, nous voulons désigner le lambeau de territoire de la ville et seigneurie de Fribourg à son origine, connue encore sous le nom allemand *die alte Landschaft*.

Si, depuis la ville de Fribourg, on suit le cours de la Sarine, qui tournoie, bruyante et rapide, au milieu des rochers, et baigne les immenses piles du viaduc de Grandfey, les promontoires où se cachent quelques vestiges des châteaux d'Englisberg et de Kastels, élevés vers les XI^e et XII^e siècles et abattus au XIV^e, on a bientôt devant soi le célèbre ermitage de la Madelaine. Là, seul, isolé, vécut un ermite qui, dans sa jeunesse, avait servi avec distinction en Autriche ; il vint se réfugier dans ce rocher. Il retailla le petit ermitage existant dans des proportions grandioses avec son seul compagnon. Dupré — c'est le nom de l'ermite — travailla pendant près de vingt-huit années d'un labeur assidu et incessant à agrandir son habitation solitaire¹.

Plus loin encore, à droite, les façades blanches des antiques bains de Bonn (*Bonæ aquæ*) s'élèvent au milieu d'un bouquet d'arbres. Autrefois, les Excellences de Fribourg venaient ici pour se reposer, dit-on, des soucis et des labeurs de leur

¹ Dupré trouva la mort dans les flots de la Sarine en voulant passer des étudiants.

charge et guérir leur rhumatisme. A gauche se dressent fièrement le castel du Petit-Vivy ou Viviers, et celui plus moderne du Grand-Vivy.

Après avoir passé la rivière sur une passerelle et grimpé le promontoire, on se trouve devant la massive tour carrée et crénelée du château du Petit-Vivy, laquelle est, assure-t-on, d'origine romaine. Elle est curieuse et intéressante à étudier ; elle est, certes, plantée solidement sur son rocher ; l'épaisseur de ses murs, jusqu'à mi-hauteur, est de deux mètres, sa hauteur de vingt. La construction est en cailloux et revêtue en tuf. A une certaine hauteur, sur le devant, on remarque une baie qui servait d'entrée au moyen d'une poulie ou d'un pont-levis ; actuellement, on y entre par une galerie. De petites meurtrières sur toutes les faces laissent à peine pénétrer quelque rayon de jour dans l'intérieur.

Nous ne parlerons pas des méfaits d'un de ses habitants, du sire Guillaume de Treyvaux, lequel, de son repaire, avait fait un asile de brigands, détroussant le voyageur et le pélerin, ni du souvenir de la pauvre Loysa Rich ou Dives, dont la famille primait déjà au XIII^e siècle par son crédit, sa richesse et ses alliances. Dans la promesse de mariage faite à son *gentil cousin*, Heinzmann Felga, elle s'était réservée le château de Vivy en cas de veuvage ; au lieu du mariage, ce fut le cloître. C'est elle qui est la *dame blanche* de ces lieux, et c'est Heinzmann qu'elle vient chercher d'une voix plaintive.

Mais les vieux souvenirs nous font perdre de vue d'autres plus vieux encore.

Lorsqu'on a laissé derrière soi et le château du Petit-Vivy et les opulentes fermes égrenées alen-

tour, on est près de la forêt du Raspenholz, but de notre excursion. Après avoir parcouru cette forêt environ un kilomètre dans la direction de l'occident, près d'un chemin de traverse, à l'ombre d'une maigre forêt de pins et de fourrés, une vingtaine de tumuli de toutes les dimensions et formes, groupés sans ordre, sur un espace limité, ont été découverts en janvier dernier. C'est en enlevant la souche d'un sapin que le forestier de la commune de Cordast a recueilli une pointe de flèche en cristal de roche¹. L'employé communal confia sa trouvaille à une de ses connaissances, quelque peu antiquaire, laquelle examina les lieux et reconnut qu'on était en présence d'antiques sépultures. Cette découverte fit quelque bruit dans la contrée ; la Société cantonale d'histoire en fut informée, elle s'intéressa à l'exploitation de ces tumuli, secondée par les subsides du gouvernement de Fribourg.

Les fouilles régulières ont commencé sous la direction de M. Max de Diesbach, à Villars-les-Joncs, dans le courant du mois de mars dernier : dix-huit tumuli ont été minutieusement fouillés ; les travaux sont loin d'être terminés, il en reste encore à bouleverser plusieurs d'assez vastes dimensions : 10 à 15 mètres de pourtour sur 2 à 3 mètres de hauteur, couverts par une végétation de sapins. Sous peu les travaux seront repris, et votre correspondant ne manquera pas de tenir au courant les lecteurs de la *Revue* sur leur résultat.

Le nom de Raspenholz que nous donnons ici n'est précisément pas celui qui convient au lieu où se

¹ Les pointes de flèches en cristal de roche sont très rares. M. le Dr Gross, dans son ouvrage *Les Protohelvètes*, n'en cite qu'un seul exemplaire qui ait été découvert

trouvent les sépultures ; le cadastre foncier le désigne sous celui de *Bouley*.

Ce nom, évidemment romand, est peut-être l'unique dans cette contrée où tout est allemand. Est-ce que ce fait pourrait nous dire quelque chose ?

De la hauteur où se trouve notre antique cimetière, un vaste panorama se déroule : à l'orient, les glaciers bernois, les Alpes fribourgeoises ; à l'occident, les collines du mont du Vuilly et la ligne uniforme du Jura.

Nous l'avons déjà dit, les tumuli du Raspenholz ne sont pas éloignés les uns des autres : dix à vingt mètres de distance ; ils sont élevés au hasard : ici, deux ou trois monticules formant un triangle, plus loin un autre isolé, cela dans un pourtour d'environ deux cents mètres.

Quoique l'examen particulier de chaque monticule nous montre de grandes diversités dans leur construction et grandeur, dans le choix des objets déposés par les parents et amis auprès des cendres du défunt, il y a cependant quelques traits généraux qui se rencontrent un peu partout. Aucun des tumuli découverts ne contenait de squelette ; ils renfermaient par contre tous des cendres et du charbon en plus ou moins grande quantité ; c'étaient donc des monuments à *ustion*. On trouve généralement, vers le milieu, des pierres brutes, parfois une espèce de pavé ayant servi de foyer.

Ce sont les tumuli de petites dimensions qui ont livré le plus grand nombre d'objets, ils comprennent spécialement des urnes dont une est intacte, ce qui est un fait bien rare, des bracelets, des agrafes, une rondelle en bronze, des boucles

d'oreilles en ambre, une boucle de ceinturon très bien travaillée et d'une superbe patine, un morceau d'étoffe d'un tissu en laine, dirait-on, pointillée de têtes de clous de bronze, n'a pu être conservé. Les bracelets sont ornés de dessins en forme de chevrons, de losanges, faits à la lime ou au moyen d'un instrument aigu. Malheureusement les armes font complètement défaut, à moins que les vestiges de métal, qu'on devinerait être du fer, n'en aient été.

Le butin recueilli était placé à peu près au niveau du sol, et n'occupait pas le milieu dans les grands tumuli.

La poterie, le bois, le fer et surtout le bronze, telles sont les matières employées ; le travail, sans être fin, est cependant bon.

Après avoir passé sommairement en revue ces objets de parure, il nous reste une question à aborder. A quelles peuplades pouvons-nous faire remonter ces sépultures ?

Tout porte à croire que ce sont des sépultures des Helvètes, de cette fière et robuste nation gauloise qui a fait invasion en Suisse au moment où les populations lacustres de l'âge du bronze étaient dans leur état le plus florissant.

A l'appui de cette opinion, qu'il nous soit permis de citer ici le baron de Bonstetten, une autorité en fait d'archéologie : « Dans les tombes helvètes, les objets de luxe sont en bronze, en or ou en ambre, et ornés de chevrons et de disques pointillés¹. »

Nous savons que les Gaulois travaillaient très bien le bronze, de même que la plupart des métaux. Les Helvètes, qui n'étaient après tout qu'une

¹ Recueil d'antiquités suisses.

peuplade gauloise, devaient, par conséquent, avoir des ouvriers habiles à faire des ouvrages soignés et à donner aux bronzes ces formes gracieuses des bracelets.

« On peut admettre, écrit M. Max de Diesbach, que les tombes du Raspenholz datent de la première époque de l'âge du fer (type Halestatt), environ sept siècles avant Jésus-Christ. »

Il est incontestable que les tumuli, à défaut de documents écrits des temps reculés, sont des monuments importants qui nous permettent de jeter un coup d'œil sur les mœurs et les usages, l'art et l'industrie des plus anciennes populations de notre Suisse et de recueillir des matériaux intéressants pour l'histoire de la civilisation en général.

La Suisse ne possède pas de *dolmens*, nom que l'on donne à un nombre variable de blocs bruts superposés, sous lesquels sont inhumés des cadavres non brûlés, et qui, dans la règle, ont été primitivement recouverts d'un amas de terre se terminant en cône. Les plus anciennes sépultures de notre pays sont incontestablement celles dans lesquelles on trouve, à côté des restes d'un cadavre non brûlé, des ustensiles en pierre¹. Viennent ensuite les sépultures qui renferment tantôt un cadavre brûlé, tantôt un cadavre non brûlé, mais avec des armes et des objets de parure en bronze. Tous les objets, tant en pierre qu'en bronze, fournis par les anciennes tombes, aussi bien que la poterie qui s'y est trouvée mêlée, offrent une telle ressemblance de forme et d'ornements, avec les mêmes objets de l'époque lacustre qu'il est permis de croire que les

¹ Anzeiger für Schweiz. Geschichte und Alterth. 1855, p. 11. Etrennes fribourgeoises, année 1879.

personnages dont les corps ont été déposés dans ces sépultures et les habitants des palafittes appartiennent à une seule et même race.

C'est un tout autre mode de sépulture qui apparaît dans les tumuli, que le Dr Ferd. Keller a décrits dans le III^e volume des *Mittheilungen* de la Société des antiquaires de Zurich. Il diffère à un tel point du précédent qu'on ne peut s'expliquer un pareil changement dans la manière d'ensevelir les morts que par un changement de population, ou, ce qui est peut-être plus probable, par des modifications successives dans les idées religieuses. Ce qui fait le caractère principal de ce système d'inhumation, c'est que le cadavre, soit entier, soit réduit en cendres, est conservé alors dans une urne, comme c'est le cas au Raspenholz. Cette urne repose ordinairement sur le sol nu, plus rarement dans une fosse, et se trouve souvent protégée par une sorte de caveau grossièrement formé de pierres brutes, recouvert d'un monticule de terre mêlée de pierres.

Les tumuli se trouvent isolés ou en groupes sur le sommet ou le penchant des collines, mais aussi dans la plaine, même dans les bas-fonds humides, et sans doute toujours à proximité des demeures qu'occupaient les personnages qui y sont inhumés. Ils sont assez souvent réunis en groupes de trois à quarante tertres. Quant à leur distribution en général, l'étendue de pays qu'ils occupent forme une large ceinture qui comprend l'Allemagne méridionale, la plaine suisse, avec les contrées du Rhin jusqu'à la Basse-Alsace et la partie orientale de la France centrale.

Le canton de Fribourg est riche en tumuli ; la colline qui naît à Vauderens, pour disparaître à

Laupen, séparant les bassins de la Broye et de la Sarine, en recèle une grande quantité.

Ajoutons en terminant que les objets provenant des sépultures du Raspenholz seront déposés au musée cantonal de Fribourg.

F. REICHLEN.

L'ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION HELVÉTIQUE PAR L'ASSEMBLÉE REPRÉSENTATIVE PROVISOIRE DU PAYS DE VAUD

Le *Bulletin officiel* du Pays de Vaud de l'an 1798, contient un curieux et intéressant article au sujet du projet de la Constitution Helvétique qui fut soumis aux représentants du peuple vaudois.

Comme cette ancienne revue périodique devient rare, et ne se trouve par conséquent pas à la portée de chacun, nous croyons que nos lecteurs verront peut-être avec plaisir paraître ici le document que nous leur signalons :

« Depuis le jour, dit le *Bulletin officiel*, où après avoir proclamé leur indépendance, les représentants des Vaudois se réunirent pour assurer le bonheur général, aucun jour n'offrit un plus grand intérêt. — 9^{me} Février, tu resteras à jamais dans nos cœurs ! — Déjà hier, un projet de constitution pour la *République Helvétique* circulait dans toutes les mains. Un courrier extraordinaire l'avait apporté de Paris, et l'Assemblée en avait reçu un grand nombre d'exemplaires. — Aujourd'hui elle entend avec une délicieuse émotion, ces lignes extraites d'une lettre de Paris et lues par le Citoyen Perdonnet : « Je vous ai expédié divers exemplaires de la Constitution Helvétique. Le Directoire qui l'a approuvée, et même corrigée dans quelques points, m'en envoie lui-même dix exemplaires, à minuit ! — Tout dit, tout atteste, aux représentants des Vaudois, que la grande Nation qui nous a donné la liberté, veut ajouter à ses bienfaits le don